

RÉGIE CAMPING MUNICIPAL d'ONDRES
Mairie d'ONDRES
2189, avenue du 11 novembre 1918
40440 ONDRES

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 02/03/2026

ID : 040-922074554-20260302-DELIB2026_02_03-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**Régie « Camping municipal d'Ondres » (40440) – Département des
Landes**
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2026
à 16H15 en Mairie d'ONDRES

Délibération n°2026-02-03

Nbre de membres afférents au Conseil d'Administration	4	Date de la convocation : 20/02/2026
En exercice	4	
Qui ont pris part à la délibération	4	

Présents : Jérôme NOBLE ; Éva BELIN ; Nadine DURU.

Absent excusé :

Serge ARLA a donné procuration à Nadine DURU en date du 23 février 2026

Secrétaire de séance : Nadine DURU

OBJET : TARIFICATION 2026

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de gestion des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, il convient de délibérer afin de compléter la tarification applicable au Camping Municipal de Ondres pour l'année 2026.

En effet, certains services et prestations, non prévus dans la délibération initiale relative à la tarification 2026, doivent être intégrés afin de permettre leur application et leur recouvrement.

La présente délibération a donc pour objet de compléter et de préciser la grille tarifaire 2026 du Camping Municipal, garantissant l'équité, la transparence dans l'application des tarifs et permettant le recouvrement des recettes correspondantes.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2221-18 et R2221-19 ;

VU la délibération n°2025-12-06 en date du 19 décembre 2025 fixant les tarifs 2026 du Camping Municipal ;



CONSIDERANT qu'il convient de compléter la délibération n°2025-12-06 pour permettre l'extension de la tarification et notamment de proposer de nouveaux services aux usagers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. De compléter la grille tarifaire 2026 par les tarifs joints en annexe.

ARTICLE 2. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le 02 mars 2026.
Le Président,**

Acte rendu exécutoire le 02 / 03 / 2026

- après télétransmission électronique le 02 / 03 / 2026

- et publication ou notification le 02 / 03 / 2026



TARIFICATION 2026 - ANNEXE 1

Taxe de séjour	0,86 €	Par personne + de 18 ans
RESIDENTS MOBIL HOME		
Frais d'installation	5 000,00 €	
Période du 1er mars au 30 novembre	4 250,00 €	Eau Electricité Gaz inclus
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES		
Animal	8,00 €	Par jour
Ménage fin de séjour	90,00 €	
Late check out mobil home	30,00 €	
Late check out emplacement	20,00 €	Par emplacement
Visiteur	8,00 €	
Location réfrigérateur sur emplacement	9,00 €	Par emplacement
Kit bébé	30,00 €	A la semaine
	5,00 €	Par jour
Demi pension adulte	20,00 €	Par jour
Demi pension enfant - de 11 ans	11,00 €	Par jour
Kit draps lit 1 place	10,00 €	Par lit
Kit draps lit 2 places	15,00 €	Par lit
Kit serviette	8,00 €	Par personne
Jeton machine à laver (lessive incluse)	6,00 €	
Jeton sèche linge	4,00 €	
TARIFS SPECIFIQUES		CONDITIONS DE TARIFICATION
Soucis techniques de plus de 48 heures		De 10 à 30 % de remise sur le séjour
Soucis techniques de plus de 48 heures		1 Nuit offerte sur prochain séjour
Promotion à J-14 si taux d'occupation inférieur à 30%		De 10 à 30 % de remise sur le séjour
5 Séjours offerts : Association ou cadeau communication		Gratuité totale (hors saison) sur mobil home, chalet ou logement insolite

LOCATION SALLE				
Tarifs du samedi au dimanche :				
	Résident ONDRES		Hors Résident	
	Salle seule	Pack salle + hébergement	Salle seule	Pack salle + hébergement
Du 1 ^{er} mars au 30 novembre (hors juillet août)	500€	250€ + minimum 10 hébergements (locatif ou emplacement)	1000€	500€ + minimum 10 hébergements (locatif ou emplacement)
Caution salle	1 000,00 €			
Table rectangulaire - Caution de 200,00 €	3,00 €		Par pièce/wk	
Banc - Caution 200,00 €	2,00 €		Par pièce/wk	
Forfait ménage	200,00 €			
Forfait sécurité (9h de présence)	180,00 €		Si camping non gardé au moment de la location	